



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal de mai & juin 2025

Éclairage public :

Les travaux de modernisation de l'éclairage public sont terminés. Le passage à la technologie LED avec modulation de l'intensité lumineuse des lampadaires de la commune, plus économe en énergie, est donc achevé.

La modulation est de : - 50 % de 21 h à 23 h et - 80 % de 23 h à 5 h. L'éclairage est total avant 21 h et après 5 h.

Bâtiments :

Travaux effectués et à venir :

- les travaux de démoussage du toit de la mairie et de rénovation des bandeaux de toit ont été réalisés par l'entreprise PONSOT BELLET ;
- il est prévu d'effectuer une remise en état de l'intérieur de l'église : reprise des fissures et de la peinture sur les murs ainsi que la restauration de l'étanchéité des vitraux. Le devis de l'entreprise JP PERRACHON a été validé pour un montant de 29 046 euros. Ces travaux sont prévus courant septembre.

Cimetière :

Travaux effectués et à venir :

- les travaux d'extension du columbarium validés lors du conseil municipal de décembre dernier sont terminés ;
- un devis d'un montant de 570 € TTC de l'entreprise AD Maçonnerie de Faramans a été validé pour renforcer le socle de la croix située au milieu du cimetière.

Voirie :

Une consultation des entreprises sera lancée pour les projets de travaux de l'automne 2025 :

- la réfection de la route de l'Étang entre le chemin des Cordelières et la RD 22 ;
- la réfection du chemin de l'Armont entre la RD 22 et la réserve incendie ;

- la création d'une aire spécifique pour la future borne de recharge destinée aux véhicules électriques sur le parking de la salle polyvalente ;
- le busage d'une partie du fossé le long du chemin du Biolay (zone fragilisée située à proximité du carrefour avec le chemin des Bruyères en allant vers Pérouges).

Assainissement :

Les travaux de chemisage de la conduite principale d'amenée des eaux usées vers le lagunage (longeant le Cotey) sont achevés. Des travaux similaires seront effectués prochainement sur la conduite aboutissant au poste de relevage du Pré Jarbon et longeant le chemin de la Varenne.

Ces chemisages ont pour but d'éliminer les entrées d'eau parasites dans le réseau. Ces entrées peuvent être la conséquence de fortes précipitations et/ou d'un niveau important du Cotey.

L'étude de la future station d'épuration des eaux usées de la commune se poursuit. La technologie choisie est celle des filtres plantés de roseaux qui a été adoptée dans de nombreuses petites communes françaises.

La réalisation des travaux est prévue courant second semestre 2026.

Un lien intéressant sur ce sujet :

<https://popsciences.universite-lyon.fr/ressources/filtres-plantés-de-roseaux-comment-ils-épurent-les-eaux-usees-de-la-plupart-des-petites-collectivites-en-france/>

Transports scolaires :

Les transports scolaires pour les collégiens et lycéens financés par la Région seront désormais payants à raison de 120 € par an par enfant dès la prochaine rentrée scolaire. Les inscriptions qui ont débuté le 12 mai dernier s'achèveront le 19 juillet.

Voir : <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-lain>

CCPA (Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) :

Le dernier conseil communautaire s'est tenu le 19 mai 2025.

Les procès-verbaux des conseils communautaires sont disponibles sur le site de la CCPA dès leur approbation qui survient généralement lors du conseil communautaire suivant.

Le lien utile : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/conseils-communautaires.html>

Agenda :

- **Samedi 5 juillet 2025 :** les *Sapeurs-pompiers de Faramans* organisent un repas animé par Going Up - Brass Band avec buvette et soirée dansante. Pensez à réserver (informations sur le flyer distribué dans les boîtes aux lettres et sur Panneau Pocket). Le feu d'artifice de la commune sera tiré ce même soir à 23 h.
- **Samedi 26 juillet 2025 :** tournoi de pétanque organisé par la *Société de chasse*.
- **Dimanche 24 août 2025 :** le *Tour de l'Avenir* sera de passage sur la commune. Cette course cycliste est l'épreuve internationale de référence pour les jeunes coureurs de moins de 23 ans.